

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**



**Réunion du 20 OCTOBRE 2023**

**10 h**

**PROCÈS VERBAL DES  
DÉBATS**

(Approuvé en séance du Conseil départemental du 22 novembre 2023)

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

---

### SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2023

---

La séance est ouverte à 10 h, sous la présidence de Mme Sophie PANTEL, présidente du Conseil départemental de la Lozère.

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Je vous propose que nous commençons. Robert AIGOIN procède à l'appel.

#### **Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Robert AIGOIN : présent  
Françoise AMARGER BRAJON : présente  
Rémi ANDRÉ : présent à partir de 10 h 10  
Alain ASTRUC : présent  
Denis BERTRAND : présent  
Régine BOURGADE : présente  
Patricia BREMOND : absente, représentée par Gilbert FONTUGNE  
Ève BRÉZET : présente  
Jean-Louis BRUN : présent  
Séverine CORNUT : présente  
Didier COUDERC : présent  
Dominique DELMAS : présente  
Valérie FABRE : présente  
Gilbert FONTUGNE : présent  
Francis GIBERT : présent  
Christine HUGON : présente  
Michèle MANOA : absente, représentée par Robert AIGOIN  
Guylène PANTEL : présente  
Sophie PANTEL : présente  
Jean-Paul POURQUIER : présent à partir de 10 h 03  
Valérie REBOIS-CHEMIN : présente  
François ROBIN : absent, représenté par Françoise AMARGER BRAJON  
Patrice SAINT-LÉGER : présent  
Laurent SUAU : présent  
Michel THEROND : présent  
Johanne TRIOULIER : absente, représentée par Rémi ANDRÉ

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Bonjour à tous ceux que je n'ai pas salués et qui arrivent. Avant d'évoquer avec vous les dossiers de la séance et l'actualité de notre Conseil départemental et de notre commission permanente, je souhaiterais que nous puissions observer une minute de silence en hommage à Dominique BERNARD, le professeur de lettres qui a été victime du terrorisme islamiste le vendredi 13 octobre dernier à Arras.

(Les conseillères et conseillers départementaux et toutes les personnes présentes dans la salle des délibérations observent une minute de silence en hommage à Dominique BERNARD)

Je vous remercie.

Quand l'école est attaquée, c'est l'ensemble de la République qui doit se mobiliser et je ne reviendrai pas sur l'ensemble des condamnations auxquelles, évidemment, nous nous associons. Nous avons fermé la porte d'entrée pour respecter les consignes de sécurité, mais je vais y revenir – et sur la grille de la cour du Département nous avons fait tirer une bâche en hommage aussi bien à Samuel PATY que Dominique BERNARD, et en rappelant que c'est tous ensemble que nous devons faire République et en rappelant aussi notre devise « Liberté, égalité, fraternité » et j'ai tenu à ce que l'on rajoute « Laïcité » dessous.

\*\*\*\*\*

Dès lundi matin, M. le Préfet nous a réunis afin de nous donner des directives et pour échanger sur les mesures mises en œuvre pour garantir la sûreté de nos différents bâtiments administratifs et en particulier nos établissements scolaires.

Je tenais aussi à vous rappeler que, depuis l'assassinat de Samuel PATY, mais nous en avons discuté ensemble, j'avais lancé un plan de sécurisation avec la pose de portes automatiques télé-commandables sur l'ensemble de nos collèges, et donc au fur et à mesure que nous avons avancé dans les travaux de réhabilitation/rénovation des collèges nous avons mis en place ce système de portes. Aujourd'hui, il n'en manque plus que 4 sur les 13. Nous allons donc accélérer sans attendre les autres travaux. Par ailleurs, nous avons installé partout des alarmes différenciées d'alerte pour que les enfants puissent bien comprendre en cas de danger et ne pas confondre l'alarme d'alerte avec l'alarme qui correspond aux temps de récréation.

Nous avons déposé aussi un dossier pour la mise en place de vidéosurveillances. Cela, c'est en cours.

Et puis, dans certains de nos bâtiments il nous manque des sirènes anti-intrusion. Nous allons le faire.

Nous avons aussi planifié des exercices dédiés pour pouvoir, le cas échéant, fermer les portes.

Comme vous avez pu aussi le constater, nous avons fermé les points d'accueil de nos sites administratifs pour privilégier l'accueil sur rendez-vous, afin de répondre aux préconisations de la vigilance « attentats » et garantir la sécurité de nos agents. Pour autant, le service public perdure et nous continuons évidemment à recevoir les personnes ; soit nous avons un système de portes adaptées ; soit nous avons des interphones que nous avons installés. En tout cas, nous continuons à répondre à nos usagers.

Cette actualité tragique, elle s'inscrit aussi dans un contexte où le monde connaît une résurgence des conflits que l'on pouvait penser en sommeil, de l'attaque des terroristes du Hamas sur Israël à l'invasion du Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan menaçant le peuple arménien – il est vrai qu'on n'en parle pas assez d'eux –, sans oublier l'enlisement du conflit en Ukraine, et j'ai une pensée pour tous ces peuples et civils victimes de la guerre et du fanatisme.

Enfin, nous avons appris le décès récemment de Bernard BORDES qui était le président départemental de la FNACA. C'était un homme qui était apprécié par tous, qui a marqué la Lozère, qui était reconnu par ses pairs, pour lesquels il s'est beaucoup investi et mobilisé. J'adresse aujourd'hui au sein de l'assemblée départementale nos plus sincères condoléances à ses proches, et par ailleurs évidemment j'ai fait un petit mot à sa famille que je connais bien.

\*\*\*\*\*

Sur une note un peu plus optimiste, je fais faire un tour de notre actualité et des diverses représentations que j'ai pu assurer ou que certains d'entre vous ont pu assurer pour notre collectivité ou pour me représenter.

Tout d'abord, je tiens à saluer la très belle victoire de notre collègue aux élections sénatoriales, Guylène PANTEL, et son suppléant, Francis CHABALIER ; une victoire qui ne doit rien au hasard et qui est bien le fruit d'un travail du quotidien aux côtés des élus locaux et pour notre territoire. Nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements des conseillères et conseillers départementaux)

La Lozère a été multi-récompensée ces derniers mois et dernières semaines. Nous avons été primés à l'occasion des « D d'or 2023 » pour notre action en termes de démocratie participative et en particulier notre travail sur Mon Avis Citoyen. C'est un dossier qui avait été porté à la fois par un de nos collègues, François ROBIN, et aussi Romaric NAZON qui était chef de projet côté administration.

Et puis, nous avons eu l'agréable surprise de savoir que nous étions aussi médaillés de bronze pour le jury du prix Territoria pour l'organisation des événements « La Lozère à », sur notre événement d'attractivité. C'est Patricia BREMOND qui me représentera à l'Assemblée nationale le 7 novembre prochain pour y recevoir cette médaille, en présence de Dominique FAURE et de la Présidente de l'Assemblée nationale. Ce même jour, la ministre déléguée chargée des collectivités, Dominique FAURE, et le président de l'AMF ont souhaité une grande consultation des élus locaux pour éviter – je les cite – « une crise des vocations par la mise en œuvre d'une convention nationale sur la démographie locale pour la fin de l'année », et donc sur proposition de M. le Préfet j'y ai été désignée et j'ai donc demandé à Patricia BREMOND de me représenter le 7 puisqu'en fait la date initiale c'était le 30 ; je m'étais donc organisée pour le 30 et le 7 j'ai une autre représentation à l'ECASC pour le Département. Vous le verrez tout à l'heure, il vous est proposé un rapport pour nous désigner toutes les deux.

Le 7 novembre également, Stanislas GUERINI, qui est le ministre de la Fonction publique, à l'invitation d'une association, Fonction Publique 21, organise un colloque et des auditions sur le management intergénérationnel et les difficultés de recrutement des collectivités territoriales. J'ai été sollicitée pour intervenir, c'est donc Nadège FAYOL, qui est notre DGA en charge des ressources internes, qui ira à ce colloque puisqu'en fait c'est aussi une audition qui est très technique et c'est toujours ce fameux 7 novembre où je ne serai pas là puisque je serai à Aix-en-Provence.

S'agissant de l'alerte météo sur l'épisode cévenol, notre département a été concerné ces derniers jours. Ce qui a contraint à annuler l'inauguration des travaux à la faculté de Mende. Mais, fort heureusement, nous avons peu de dégâts – je regardais cela ce matin – et peu de travaux. Pour autant, il faut que nous restions prudents parce que, parfois, on ne les voit pas tout de suite ; c'est fragilisé, et puis c'est au cours de l'épisode cévenol suivant que tout descend. Mais en tout cas, nous avons anticipé, nous avons prédisposé du matériel sur l'UT de Langogne pour le secteur de Villefort et Pied-de-Borne et sur l'UT de Florac pour tout le sud parce que Vialas a reçu beaucoup d'eau, nous avons eu aussi Saint-Étienne-Vallée-Française et Sainte-Croix-Vallée-Française qui en ont reçu beaucoup, et avec le lot de pierres et de terre à nettoyer.

Ensuite, un mot sur la maladie hémorragique épizootique. Nous en avons parlé en commission organique. Vous savez que nous avons la maladie hémorragique épizootique qui est vraiment présente dans l'hexagone. Cette zone qui est réglementée aujourd'hui et liée à la MHE est aux portes de la Lozère et elle va forcément continuer à se propager ; ce qui est une difficulté supplémentaire pour nos élevages.

Nous nous sommes rendus avec un certain nombre de collègues au congrès des pompiers. J'ai eu l'occasion de revoir la ministre Dominique FAURE puisque nous avons eu aussi un entretien auparavant et Jean-Paul BOSLAND qui est le nouveau président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers. Nous avons échangé sur nos projets d'investissement sur les bâtiments, aussi bien le projet de mutualisation du parc mécanique entre le SDIS et le Département que sur le projet d'état major et le projet à Florac concernant l'ECASC, et c'est d'ailleurs pour cela que le 7 il faut vraiment que j'y aille à ce conseil d'administration puisque c'est là que vont se jouer les postes supplémentaires pour le CNF et l'antenne nationale. C'est pour cela que je n'irai pas à Paris ce jour-là.

Nous avons sollicité les financements. Sur l'intervention du ministre de l'Intérieur, pas de réponse. Vous savez qu'il y avait une demande forte de l'ensemble des Départements concernant la TSCA, la taxe sur les assurances, qui est prélevée par l'État et qui est reversée, pour partie, pour le SDIS, à travers les Départements. Nous avons tous demandé une augmentation de cette taxe. Aujourd'hui, ce sont des prélèvements sur la base de critères qui reposent sur 2004-2005 et sur le nombre de cartes d'immatriculation. Nous avons demandé que, cela, ce soit revu et nous avons demandé que l'assiette soit élargie aux contrats d'assurances des biens immobiliers puisque, lorsque les pompiers sauvent une maison, ce sont quand même les assureurs qui sont les premiers gagnants en n'ayant pas à indemniser. Si l'on compare cela par exemple à ce que fait la Suisse, en Suisse il n'y a pas un centime d'argent public pour financer la sécurité civile ; tout est financé par le système des assurances. Mais nous avons eu une fin de non recevoir.

Le pacte capacitaire, c'est 150 M€ sur 5 ans, apportés par l'État, et les SDIS amènent en face 5 milliards d'euros d'investissement sur les travaux.

Sur les 150 M€, nous avons eu 1 139 000 €.

La rentrée scolaire s'est faite aussi sous le signe du Conseil départemental des jeunes. Là aussi, je veux remercier Patricia BREMOND. Elle n'est pas là. Elle voulait vous proposer une légère modification du règlement, en tout cas si vous étiez d'accord pour déroger puisqu'il y a des collèges où, parfois, nous avons trois candidats et nous trouvons trop dommage de laisser un jeune au bord du chemin, et comme nous avons d'autres collèges où nous n'avons pas forcément deux candidats nous proposons en fait de prendre tous ceux qui ont bien voulu s'investir, mais nous en reparlerons. L'appel à candidatures est toujours ouvert, vous pouvez donc relayer l'information dans les conseils d'administration au sein desquels vous siégez. Les jeunes, nous les accueillerons le 16 novembre pour l'installation du Conseil départemental des jeunes.

Un vrai sujet d'inquiétude concernant l'éducation, c'est la situation du collège de Sainte-Énimie. M. le Directeur académique des services de l'Éducation nationale m'a informée de la situation projetée pour la rentrée suivante. Ils attendent a priori 14 élèves en 2024. Vous imaginez la dégringolade de l'effectif.

Ensuite, toujours côté éducation, je voulais vous dire un mot sur les Jeux Olympiques sous réserve qu'ils se tiennent. Moi, je me pose beaucoup de questions, mais en tout cas nous avons fait comme s'ils se tenaient parce que la vie, elle doit continuer quoi qu'il arrive. Nous avons réussi à acheter 500 places. Vous savez que la première année nous avons lancé les jeux avec l'action que nous avons faite à Montrodat sur Handi'Loz, en plus avec le mélange des publics.

L'année dernière, il y avait eu l'histoire de la flamme. Je rappelle quand même que, sur cette flamme, au début cela devait coûter 80 000 €, quand nous avons dit : « pourquoi pas ? », avec une forte demande du mouvement sportif. Et puis, c'était 120 000 €. Après, c'était 180 000 €. Au départ, on nous avait dit que, nous, nous ne pouvions pas mutualiser avec d'autres collectivités. Et puis, finalement, cela a été ouvert pour les communes. Bon, bref.

Donc, au final, pour avoir un passage d'une flamme une heure sur le territoire, c'est 180 000 €. Vous vous le rappelez, nous en avons discuté et la majorité avait dit qu'il valait mieux que nous emmenions les enfants à Paris ; c'est ce que nous avons fait, même si certains ont fait des commentaires qui, je pense, n'étaient pas adaptés à la situation.

Cela a généré des courriers au Département en nous disant que nous avions bien fait de ne pas jeter 180 000 € par la fenêtre. Finalement ces attaques nous ont confortés.

Nous avons donc acheté ces 500 places. Ces 500 places sont à la fois des places pour les JO de sportifs valides et des places pour les jeux para-olympiques.

Il a fallu que nous fournissions un dossier avec un projet pédagogique, en expliquant et ciblant les catégories de personnes qui seraient bénéficiaires de ces places. Nous avons répondu en disant que nous ciblions d'abord nos publics, et à commencer par les enfants de la Protection de l'enfance, de l'ASE. Nous avons également ciblé quelques bénéficiaires du RSA. Nous avons rajouté les jeunes sapeurs pompiers, les collégiens bien évidemment puisque cela correspond à la strate pour laquelle nous sommes en compétence, et ensuite, en dernier, nous avons mis les enfants qui étaient licenciés dans des clubs et qui, potentiellement, n'étaient pas dans l'âge collégien, quand je dis « âge collégien », cela englobe aussi les CFA et la filière d'apprentissage. Entre temps, l'État, côté du DASEN, a reçu aussi plusieurs centaines de places.

Nous avons donc décidé de créer un comité de pilotage commun pour que nous puissions articuler comment nous allons remettre ces places, en sachant que nous nous orienterions – mais aujourd'hui ce n'est pas complètement tranché et peut-être que nous ferons une commission spécifique pour vous le faire valider – vers des inscriptions et un tirage au sort par huissier parce que nous allons peut-être avoir 900 places au total ; ce qui est quand même énorme ; nous, nous en avons acheté 500 ; par exemple, au niveau de l'Essonne qui est un département beaucoup plus peuplé que nous, ils ont réussi à en acheter 700. Donc, proportionnellement, nous avons un nombre de places qui est quand même élevé.

Nous avons des épreuves sur Paris, Seine-Saint-Denis, Orléans, dans la Loire à Saint-Étienne, et nous avons Marseille pour la voile.

Cela fait plusieurs semaines que nous travaillons sur l'hébergement. Moi, j'ai saisi tous les collègues des départements autour de Paris. L'Essonne serait en mesure de nous ouvrir un collège et ils ont un centre d'hébergement ; cela nous permettrait d'avoir un hébergement qui ne nous coûte pas grand-chose, en tout cas pas aux tarifs des hôtels en ce moment sur Paris. Là, nous continuons à faire ce travail. Ensuite, il y aura la consultation pour les bus.

A chaque fois, par discipline, nous avons pris 50 entrées. Nous faisons donc un bus par discipline à chaque fois. Nous avons essayé de nous simplifier la vie, de faire en sorte qu'il n'y ait pas des déplacements inutiles et que tout le monde aille au même endroit.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous avons payé les places sur ce budget-là, et maintenant il faut organiser toute la partie logistique et pouvoir dire comment nous allons distribuer ces places.

Avec M. le Préfet aussi, nous avons souhaité créer un événement pour réunir les maires, les acteurs du logement, autour des enjeux. Cet événement se tiendra le 6 décembre, toute la journée, à Mende. Nous avons pu mobiliser un professeur qui est chercheur à l'école d'urbanisme de Paris. C'est M. Jean-Claude DRIANT qui sera là, et il y aura une partie en plénière et une autre partie en ateliers, aussi bien sur le foncier, sur la mobilisation de logements existants, sur la production de logements, sur l'accès au plus grand nombre, le « aller vers le logement ». Je vous invite à bloquer votre date du 6 décembre et à pouvoir venir.

Aujourd'hui, mais Régine pourra intervenir en complément si elle le veut, nous vous proposons une motion pour soutenir le réseau ADIL/ANIL qui se voit confronté à une baisse de moyens. Je m'explique. En fait, nous avons une convention qui est passée entre l'État et avec Action Logement. C'est dans le cadre de cette convention que l'État donne des moyens financiers pour le réseau ANIL/ADIL. Cette somme est toujours la même, elle est de 9 M€. Nous en avons demandé 12. Sauf qu'aujourd'hui les ADIL et l'ANIL ont une augmentation d'inflation comme tout le monde, mais depuis ces premières conventions avec ce montant il y a de nouvelles ADIL qui ont été créées sur les territoires qui n'en étaient pas pourvus. Cela veut dire que nous avons toujours les 9 M€. Sur le papier, on peut dire qu'il n'y a pas de baisse de moyens, sauf que nous le partageons entre plus d'associations. Le résultat, c'est qu'il y a une véritable baisse de moyens.

Ensuite, je voudrais évoquer le projet alimentaire de territoire. Robert va y revenir, mais je veux saluer le travail au quotidien qu'il mène avec les équipes. Nous avons eu toute la première partie sur le diagnostic partagé avec pas loin de 1 000 réponses et plus de 500 personnes qui y ont participé.

Aujourd'hui, nous arrivons à une stratégie globale. Nous parlons bien d'alimentation durable. L'idée, c'est bien d'identifier tous les leviers : le foncier, la production, la transformation, la distribution, la logistique et in fine évidemment la consommation, mais aussi de pouvoir travailler à côté sur la question de l'énergie, de l'eau, de la lutte contre le gaspillage.

Là, il y a deux dates à retenir : Les journées de l'alimentation les 17 et 18 novembre à Mende, à l'espace Événements. Il y a une journée pour les professionnels et une journée grand public. Mais Robert AIGOIN vous en parlera tout à l'heure.

Sur la démocratie médicale, nous continuons notre action. Vous connaissez la mobilisation du Département depuis maintenant de nombreuses années. Ces derniers mois, il y a eu plusieurs signatures que Jean-Louis BRUN a assurées en termes de démographie médicale et de futurs professionnels pour notre département.

Nous sommes en train de préparer les événements en lien avec l'attractivité.

Sur le Salon International de l'Agriculture, nous avons réservé les espaces. Il faut que vous sachiez, que pour ce prochain salon, la Région Occitanie va être beaucoup moins bien placée que les années précédentes puisque nous changeons de hall. Cela tourne. Cela faisait vraiment de nombreuses années que nous étions dans le hall des régions et du terroir. Là, ils ont demandé à la Chambre régionale d'agriculture qui conventionne avec la Région Occitanie, qui est prestataire pour la Région Occitanie et donc c'est à la Chambre régionale que nous achetons nos espaces au sol, d'intégrer ce hall qui voit quand même moins de passages. Mais, bon, il fallait qu'il y ait une année où l'Occitanie soit là-bas, c'est celle-là.

Et puis, nous préparons « La Lozère à ». Nous avons décidé d'aller à Montpellier. Montpellier fait des travaux sur la Comédie. Le maire que j'ai eu encore récemment au téléphone me dit qu'ils ne sont pas en mesure de nous garantir la fin des travaux au moment de l'événement. Donc, potentiellement, il pourrait être annulé au dernier moment.

Nous avons donc décidé de changer de ville. Actuellement, nous sommes en négociation avec la mairie de Toulouse. J'espère que nous allons pouvoir aboutir.

Je voulais attirer votre attention sur un autre point. Je vous invite à aller sur le site de Lozère Nouvelle Vie. Vous le verrez, ils font un gros travail sur les réseaux sociaux. Il y a les jobs dating.

Et puis, si vous avez 5 minutes, allez écouter un podcast de Julia de JUNÈS qui a été interviewée et qui s'exprime sur le nouveau rapport des jeunes au travail. Même si parfois on peut ne pas être d'accord ou si cela peut nous déranger, je pense que ce sont quand même des éléments qu'il faut intégrer dans le cadre de notre stratégie « attractivité » sur les emplois.

\*\*\*\*\*

Ce matin, nous avons la DM. Ce sont quelques ajustements. Notre section de fonctionnement reste équilibrée.

Nous avons un investissement qui est légèrement réduit ; ceci est notamment dû aux projets bâtimentaires qui ont pris un peu de retard à certains endroits, et nous avons réduit notre recours à l'emprunt, mais Laurent SUAU reviendra là-dessus dans le détail.

Je voulais juste vous dire que l'exercice 2024 sera encore plus difficile que les exercices précédents, que les Départements connaissent un véritable effet ciseaux. Je rappelle juste que le reste à charge des AIS, c'est 10 milliards d'euros, deux tiers de dépenses sont imposés par l'État dans notre budget, et c'est couplé avec une baisse de recettes ; nous avons perdu les 4 millions et demi d'euros de DSID. S'agissant des DMTO, nous avons toujours un an de décalage mais les DMTO sont en baisse partout. A la fois, nous n'avons plus de levier fiscal et nous avons cet effet ciseaux qui va se ressentir – vous le verrez – dans les propositions que nous allons être obligés de vous faire et nous n'avons plus d'autonomie.

Toujours sur le plan financier, une bonne nouvelle. Je veux féliciter toute l'équipe de Nicolas AZAÏS, l'équipe du laboratoire et l'ancienne directrice aussi qui nous a donné un coup de main. Nous avons répondu au marché de l'eau de l'ARS. C'est un marché pour quatre années. Derrière, nous avons quand même une dizaine d'emplois en jeu, et nous avons obtenu le marché. Cela conforte ces emplois et notre laboratoire départemental.



Nous faisons partie de la vingtaine de départements qui conservent un laboratoire départemental. Mais vous savez qu'il y a plusieurs missions ; il y a tout ce qui touche à l'alimentation, il y a l'eau et il y a évidemment l'agriculture, et en cas de crise agricole c'est essentiel d'avoir un laboratoire sur-place près à réagir. C'est donc plutôt une bonne nouvelle, et je veux féliciter toute l'équipe.

Quelques mots sur les ZRR. Vous avez dû voir qu'il y a eu des annonces. Les ZRR, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, vont devenir France Ruralité Revitalisation. Il y a deux dispositifs :

- un dispositif socle
- et un dispositif renforcé.

Le dispositif socle concerne les intercommunalités.  
Le dispositif renforcé concerne les communes.

Les critères sont définis en fonction de la densité et du revenu par habitant. Il faut avoir une densité inférieure à 35 habitants au kilomètre carré. Donc, là, vous êtes tous en train de vous dire : on répond partout.

Par ailleurs, il faut une baisse de la population de 4 % entre 1999 et 2019. Sauf que, nous, nous avons certaines communautés de communes qui voient une augmentation de leur population ; ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, que la Lozère ne soit plus en perte de population. Mais, du coup, ce critère-là joue contre nous.

Nous avons en particulier une communauté de communes qui ne répond à aucun de ces deux critères. C'est pour cette raison-là que nous n'avons pas fait partie des 6 départements qui ont été classés d'office en totalité France Ruralité Revitalisation. Je voulais vous apporter ces éléments d'explication puisque, quand nous avons vu sortir la liste, nous faisons des bonds sur la chaise et nous avons essayé de comprendre. J'ai eu le cabinet de Dominique FAURE pour avoir l'explication.

Sur l'enfance, comme mes collègues, je voulais condamner les propos de Charlotte CAUBEL, la ministre de la Protection de l'enfance, qui s'en est prise aux Départements sur la protection de l'enfance. Je trouve que ce sont, comme pour mes collègues, des propos qui sont insultants pour nos agents.

Nous allons devoir nous prononcer sur le PRS 3. Nous en avons discuté en commission. Vous savez que ce PRS porte sur la période 2023-2028. Il a été publié le 19 juillet 2023. C'est un gros document de 1 500 pages. C'est énorme. J'aimerais bien savoir qui l'a lu dans cette salle. Pour ceux qui l'ont lu comme nous ont pu voir qu'il y a une première partie ; il y a un cadre d'orientation, il y a un schéma régional de santé, il y a le schéma territorial de santé et il y a le programme régional à l'accès à la prévention des soins et le projet régional de santé environnementale.

Nous avons des données sur la population lozérienne. On cible bien le vieillissement d'une partie de notre population, les difficultés en termes de démographie médicale. Mais au final, nous n'avons qu'une prépondérance d'objectifs sanitaires et médicaux.

Je veux quand même saluer deux éléments.

C'est la première fois que nous avons la rédaction d'un schéma territorial de santé propre à la Lozère.

Et puis, vous savez que M. RIBAUT était venu nous présenter le Plan Régional Santé dans l'assemblée.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec tous les objectifs qui sont affichés, même s'il en manque. Quand on dit « renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée à leurs besoins de santé sur l'ensemble des territoires », tout le monde ne peut être que d'accord. Quand il est indiqué « accompagner chaque personne pour lui permettre d'être acteur ou actrice de sa santé », tout le monde ne peut être que d'accord. Mais le débat, aujourd'hui, il ne se situe pas à ce niveau. Vous savez qu'il y a eu un premier avis défavorable, et Françoise AMARGER BRAJON le rappellera tout à l'heure.

Nous avons des observations à faire en termes de méthode et de moyens.

D'abord, je voudrais rappeler que les Départements n'ont pas été consultés en amont. L'ARS a travaillé avec les CTS uniquement, alors même que nous sommes chef de file « action sociale, protection de l'enfance, PMI, coordination gérontologique », que nous devons assumer le virage domiciliaire et les politiques d'autonomie, etc.

Et puis, dans les chiffres, dans le diagnostic, le département de la Lozère, sur les compétences du Conseil départemental, a été complètement oublié parce que toutes les places qui sont sous compétence départementale ne sont pas comptabilisées. Cela fait quand même un oubli de 1 000 places sur le handicap, ce n'est pas neutre pour l'avenir de notre secteur du médico-social, et alors même que nous avons lancé la démarche « Handicap 2028 ».

Ensuite, vous savez tous que nous réclamons une simplification et une gouvernance resserrée sur tous les dispositifs. Je ne reviens pas sur l'inefficacité du DAC qui coûtait 300 000 € avec nous et qui coûte maintenant à travers un CPOM 1,5 M€, avec 40 personnes suivies ; c'est-à-dire que c'est nous qui avons, sur les territoires, toutes les autres. Je peux parler aussi du CRT, du SPTA, de la MAIA qui a été mise à mal, alors même que nous avons mis en place un dispositif il y a peu qui s'appelle « réponse accompagnée pour tous ». A chaque fois, nous avons un nouveau dispositif ; nouveau dispositif qui impose en fait une coordination, et au final, quand nous avons des petites équipes, ils passent plus de temps en réunions qu'à s'occuper des gens. Nous avons réclamé des simplifications, tous les Départements, et cela n'y est pas. Et puis, il n'y a pas d'engagement non plus sur les moyens qui garantissent la traduction opérationnelle des bonnes volontés ou des objectifs qui sont affichés.

Nous avons fait un courrier, les 13 présidents de Département de la région Occitanie. Pour autant, dans ce qui nous est soumis à vote, tout ce que nous avons pu souligné n'a pas été repris. J'ai donc appelé Didier JAFFRE, le DG ARS d'Occitanie. Nous avons échangé longuement. Il m'a fait un courrier. Je lui ai expliqué que si nous n'avions pas des engagements nous allions aller vers un avis défavorable comme la majorité des Départements de la région et que je trouvais que ce n'était pas positif au vu des partenariats qui s'annoncent et des sujets que nous devons traiter ensemble. Il m'a fait un courrier et il nous fait deux propositions immédiates qui pourraient nous permettre de faire évoluer notre avis vers un avis réservé et en listant bien tout ce que nous avons pointé et qui, au départ, justifiait notre vote contre puisqu'il me propose de rajouter un certain nombre d'éléments. Je ne vais pas vous lire toutes les pages qu'il m'a envoyées.

Il me propose d'intégrer une annexe spécifique sur le partenariat fort qui existe de fait avec le Conseil départemental pour :

- préciser l'articulation avec les différents plans départementaux [parce qu'il n'y avait pas référence avec le Schéma des solidarités et le Schéma de l'autonomie]
- rappeler nos démarches partenariales conjointes

- rappeler en fait tout ce qui manquait en termes de chiffres par rapport à ce que j'ai pu indiquer : la stratégie démographie médicale du département qui n'y était pas non plus, l'expérimentation PHV (Personnes handicapées vieillissantes) qui n'y était pas. Vous savez que c'est Grandrieu qui a cette expérimentation, et donc derrière on peut se poser des questions sur la pérennisation.

Nous aurions donc cette annexe et on y mettrait ce qui manque.

Ensuite, il propose de mettre en œuvre un comité de mise en œuvre et de suivi du PRS. C'est-à-dire qu'une fois par an nous aurions un point d'étape devant l'assemblée pour pouvoir voir les avancées, ce qui a été fait ou pas fait.

Donc, voilà, là il y a deux propositions immédiates. Vous avez le temps de réfléchir là-dessus. Et puis, Françoise le reprendra tout à l'heure dans la présentation.

Un mot sur le projet de loi pour le plein emploi et le RSA. Vous savez que ce projet de loi a été voté le 12 octobre en première lecture, après le vote du Sénat. Le 23 octobre, il y aura la commission mixte paritaire avant le vote formel. On nous annonce une entrée vigueur de la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2025 puisqu'aujourd'hui nous ne connaissons pas encore tous les textes d'application pour décliner le dispositif.

C'est un projet de loi qui a une ambition d'atteindre le plein emploi. Nous, en Lozère, nous l'avons déjà le plein emploi quand nous sommes avec un taux de chômage à 4 % et quelques, mais nous connaissons aussi les raisons, en particulier certains de nos jeunes qui s'en vont, il y a un certain nombre d'explications.

Je voulais simplement revenir sur la question du RSA qui a fait débat au niveau national avec l'obligation de 15 heures d'activité obligatoire hebdomadaires pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Moi, ce qui me gêne, c'est ceci : est-ce que l'on demande des contreparties à toute prestation que l'État ou les collectivités donne à chacun des citoyens ? Je vous invite à y réfléchir, mais vous verrez qu'on ne demande pas de contreparties ailleurs, nulle part. On cible donc spécifiquement ces populations qui sont des populations en difficulté, pour certaines qui font face à de nombreux freins. Vous comprenez bien qui, par rapport à ces 15 heures d'activité hebdomadaires, il va falloir accompagner ceux qui les feront parce que certains ne sont pas en capacité d'accéder à un emploi aujourd'hui. On ne nous dit pas qui va payer la mesure. Nous avons commencé à la chiffrer ; je peux vous dire que cela va chiffrer très fort pour le Département.

Nous avons un dispositif qui s'appelle Loz'Emploi. Cela ne fonctionnait pas si mal que ça. Nous allons voir ce qui va nous tomber dessus et ce que cela va avoir comme conséquences en termes de postes et de coûts, sans parler, pour ces personnes-là, de difficultés au quotidien puisque, la plupart de ces personnes, en plus ne sont pas forcément mobiles, et vous connaissez les difficultés du département. Nous y reviendrons peut-être après.

Voilà ce que je voulais vous dire un peu en introduction et les derniers sujets d'actualité sur lesquels je n'avais pas eu le temps de vous rendre compte.

Vous avez la parole, si vous le souhaitez. Jean-Louis BRUN peut intervenir.

### **Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité**

En fait, Madame la Présidente, vous venez de l'évoquer, je voulais revenir sur deux sujets en particulier. Le premier concerne le projet de loi Plein Emploi. Ce projet de loi ne remplit pas la promesse d'un meilleur accompagnement vers un emploi durable et de qualité. En effet, ni la gouvernance du projet ni les moyens dédiés ne sont à la hauteur des ambitions.

L'inquiétude est importante pour les plus précaires. Alors que l'inflation ne fléchit pas notamment sur les produits alimentaires, le projet de loi pour le plein emploi durcit les conditions d'accès au RSA en augmentant les obligations et les sanctions des allocataires. La principale source d'inquiétude réside dans la conditionnalité du RSA. En d'autres termes, ce texte de loi restreint l'accès à cette prestation, remettant ainsi en question le principe de garantie de revenus pour les personnes sans activité. Ce principe initialement instauré lors de la création du revenu minimum d'insertion sous le gouvernement de François MITTERRAND avait pour objectif de garantir un moyen de subsistance pour ceux qui n'avaient rien.

Cette réforme introduit un contrat d'engagement imposant un minimum de 15 heures d'activité hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA. Cette mesure stigmatise les allocataires en insinuant une fraude généralisée.

Cette loi prévoit une inscription automatique des allocataires sur la liste des demandeurs d'emplois, ainsi que pour leur conjoint, et une obligation de 15 heures d'activité sans en définir les contours, alors que la notion d'activité est toujours floue.

Elle introduit de nouvelles sanctions pour les allocataires, notamment la suspension de l'allocation.

Toutes ces nouvelles contraintes vont encore fragiliser les plus précaires et aggraver les non recours. A l'heure où les associations de solidarité tirent la sonnette d'alarme, ces durcissements sont insupportables. Si l'objectif de plein emploi est souhaité et partagé, il ne sera pas atteint en stigmatisant ou en durcissant les conditions de vie des personnes les plus précaires.

Les bénéficiaires du RSA, souvent très éloignés de l'emploi, ont avant tout besoin d'être inscrits dans une démarche personnalisée d'insertion ; ce que ne prévoit pas la loi pour le plein emploi. La conséquence ne sera-t-elle pas de les éloigner un peu plus de l'emploi ou de les priver d'une ressource minimaliste ?

Deuxième sujet. Je souhaitais intervenir concernant le besoin de plus en plus prégnant de coordination entre le SAMU et les pompiers. Plusieurs cas récents tendent à démontrer que la plate-forme commune ou tout au moins une coordination entre les deux plates-formes d'appels est nécessaire pour assumer les besoins en secours.

La problématique des carences ambulancières conforte le besoin de transmission pour éviter que les malades en situation d'urgence ne soient obligés de faire appel à leurs proches pour être conduits au service d'urgence hospitalière, comme récemment observé dans le département.

De manière globale, en France, on ne dénombre plus les drames liés au manque de moyens et à l'absence de coordination/coopération. Il faut y être confronté pour le croire, mais dans certaines situations les défaillances de la régulation conduisent des urgences à devenir des drames.

Le SAMU dépend de l'État. Le SDIS, quant à lui, comprend dans sa gouvernance les collectivités territoriales, dont notamment le Conseil départemental. Je le rappelle ici, les SDIS sont fortement sollicités pour suppléer au SAMU au travers des carences ambulancières. Les pompiers sont mobilisés pour des transports peu urgents ; ce qui prouve de la nécessité d'un meilleur traitement des appels.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Qui souhaite prendre la parole ? Parce que si les mêmes sujets sont évoqués je répondrai globalement. Madame AMARGER BRAJON, vous pouvez intervenir.

**Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines**

Au sujet des bénéficiaires du RSA, je voulais rappeler qu'avec plusieurs de nos collègues nous assistons, un mardi sur deux, à la commission départementale d'insertion, que les bénéficiaires du RSA ont des droits, mais ont des devoirs, et qu'il n'est pas rare qu'il y ait des sanctions parce qu'en effet les bénéficiaires ne se rendent pas au rendez-vous avec leur référent social pour travailler tout ce qui est insertion et recherche d'emploi ou de formation.

Tous les dossiers sont vus et suivis quotidiennement. On ne peut pas soupçonner de fraude les bénéficiaires du RSA parce qu'ils sont contrôlés très régulièrement et accompagnés le plus possible pour qu'ils puissent trouver un moyen de se sortir de leur situation.

Je trouve que ce projet stigmatise en effet cette population, et c'est bien dommage.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Merci. Monsieur AIGOIN, vous avez la parole.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Je voudrais juste dire un mot pour démontrer le mépris qu'il y a envers l'institution départementale car je pense que, quand au niveau de l'État on doit faire une loi, il serait quand même normal que l'on prenne l'avis des Départements qui, aujourd'hui, ont la gestion du RSA. Ce que vient de dire notre collègue Françoise le montre bien : c'est qu'il y a déjà un filtre, qu'il y a déjà un travail qui est fait par les Départements. Je considère que nos députés majoritaires dans ce pays sont encore une fois hors sol – ce qui est prévu avec l'adoption de cette loi tenterait à le prouver – et continuent encore une fois à stigmatiser des populations et à faire en sorte qu'on ne fait pas du bien commun, mais on fait du séparatisme par des lois qui sont votées. A un moment, on devrait être plutôt dans l'inclusion et dans la concorde. Je trouve qu'actuellement il y a des signes qui sont donnés en haut lieu sur des sujets, qui commencent un petit peu à me tracasser.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Qui souhaite prendre la parole ? Patrice SAINT-LÉGER, vous pouvez intervenir.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Merci, Madame la Présidente. Moi, je vais revenir sur ce qui nous a préoccupés tout à l'heure en début de séance, à savoir la minute de silence concernant les crimes abominables qui se sont produits sur notre pays et au-delà. Alors je ne pouvais pas évidemment éclipser du débat cette actualité tragique qui touche le proche orient et ses répliques, la France et l'Europe. Je veux donc bien sûr parler de ce terrorisme islamique qui a fait débat.

Le terroriste d'Arras a-t-il voulu répondre à l'appel au djihad lancé par le chef du Hamas pour le vendredi 13 octobre ? Entendait-il célébrer dans le sang, trois ans après, presque jour pour jour, la décapitation de Samuel PATY par l'un de ses compatriotes tchéchènes ? Les autorités françaises étaient sur leurs gardes. L'importation de la guerre israélo-palestinienne était sur toutes les lèvres, le tragique anniversaire de l'attentat de Conflent-Sainte-Honorine aussi. Pourtant, ce contexte, comme l'on dit, n'explique pas l'essentiel, voire détourne l'attention. L'invoquer revient même à chercher des justifications à l'injustifiable, à faire le jeu de cette gauche indigne, toujours prête à manifester et à pactiser avec les intégristes musulmans pour quelques gains électoraux dans les banlieues, pour mettre la main sur l'énorme gisement de voix issu de l'immigration musulmane.

Mais les Insoumis n'ont pas attendu l'attaque de la semaine dernière sur Israël pour choyer, voir attiser l'électorat musulman, faire vibrer la cause du clan Traoré pour s'en prendre à une police qui tue, pour traiter un ministre d'assassin. Depuis 18 mois, les occasions pour les alliés de LFI n'ont pas manqué pour claquer la porte de la NUPES – mais la volonté de survie politique fait tout accepter – au nom de la décence ou des principes élémentaires de la vie démographique. Face à l'intolérable, ils semblent aujourd'hui, à regret, vouloir mettre un terme à cette alliance contre nature. Il était temps. Le poisson pourrit toujours par la tête ; citation chère à Mao.

La réalité est ailleurs, elle saute aux yeux. Mohammed MOGOUCHKOV, 20 ans, l'assassin du professeur de la cité scolaire Gambetta, n'aurait jamais dû se trouver en France, ni lui, ni sa famille débarquée en 2009. C'est à la bruyante mobilisation des traditionnelles associations militantes pour les migrants que ces Caucasiens doivent de n'avoir pas été expulsés en 2014. Au pays des Droits de l'Homme, l'affaire Leonarda était passée par là. Donc pas question de refouler des enfants scolarisés. Lesquels se sont distingués depuis. Fiché S, radicalisé, Mohammed était suivi de près par la police. Son frère de 17 ans a été arrêté dernièrement rôdant autour d'un autre lycée d'Arras, peut-être avec les mêmes intentions meurtrières. Un autre frère qui projetait un attentat contre l'Élysée dort actuellement en prison. Bref, ce sont des jeunes Islamistes qui n'ont eu besoin de rien pour exprimer leur haine de la France, sauf de notre aveuglement, de notre naïveté, de notre générosité pour mieux nous planter un poignard dans le dos.

Il n'est évidemment pas anodin que le terrorisme frappe l'école. Ce creuset civilisationnel par excellence fabrique de l'émancipation et de la liberté, « école de la mécréance », écrit la propagande frériste. Tout est dit. Mais qui doute encore des visées dévastatrices du projet islamiste ? Combien d'autres fanatiques profitant de nos faiblesses pour s'introduire chez nous ont déjà frappé ou s'appêtent à le faire ? « La France protège ceux qui la menacent » pourrait être le slogan d'une administration désarmée face à l'impunité des clandestins.

Depuis Arras, Emmanuel MACRON a dénoncé la barbarie du terrorisme islamiste, sauvage et lâche. Certes, mais l'urgence n'est plus dans les mots et les minutes de silence. Elle commande de mettre fin à une politique migratoire inacceptable. Nous attendons désormais une décision à la hauteur de ce que nous vivons. Trop d'innocents ont payé de leur vie ce coupable « laisser faire ». On peut lire ce matin dans la presse nationale le témoignage de la sœur de Samuel PATY. Elle a eu cette remarque devant une commission sénatoriale : « Si la mort de mon frère avait servi à quelque chose, Dominique BERNARD serait encore là ». En une phrase, cette femme a résumé l'état d'esprit d'une grande majorité des Français.

Voilà, Madame la Présidente, ce que m'inspire cette triste actualité, et j'aurais voulu savoir quel était votre sentiment quant à la position d'une frange importante du parti socialiste, des écologistes et du parti communiste qui font alliance avec LFI au sein de la NUPES, parti qui ne qualifie toujours pas le Hamas de groupe terroriste et continue de soutenir des manifestations interdites pro-palestiniennes qui scandent, pas plus tard qu'hier sur la place de la République où 4 000 personnes étaient présentes des « Allah Akbar ». J'en ai terminé.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Qui souhaite prendre la parole ? Notre sénatrice peut intervenir.

### **Madame Guylène PANTEL, sénatrice**

Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je partage vos mots, Madame la Présidente, et j'apporte aussi tout mon soutien évidemment à la communauté éducative suite à ce drame atroce qu'est l'assassinat de ce professeur à Arras, tout juste trois ans après l'assassinat de Samuel PATY. Cela vise les valeurs d'humanisme, de laïcité et de liberté, intimement liées à la transmission du savoir. Donc, vraiment, nous sommes aux côtés de la communauté éducative. Je reviendrai après sur des propos par rapport à ce que vient de dire Patrice.

La transition est un peu abrupte, mais je voudrais vous faire un point, Madame la Présidente et chers(ères) collègues sur l'actualité parlementaire.

Ces dernières semaines, vous le savez, elle a été particulièrement marquée par le renouvellement des 170 sièges au Sénat. Je profite de ce moment pour renouveler mes sincères remerciements envers toutes celles et tous ceux qui m'ont fait confiance, qui nous ont fait confiance avec Francis CHABALIER. Vous nous avez l'honneur de me reconduire dans mes fonctions au Sénat et j'en suis vraiment très touchée. Grâce à vous, notre travail législatif va donc se poursuivre dans les semaines et les années qui arrivent.

Nous avons des axes prioritaires qui seront tournés vers la défense des collectivités territoriales, vers la reconnaissance de l'engagement des élus, vers le développement des services publics qui sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, vers la consolidation de l'économie locale et le soutien des investissements utiles. Je continuerai, si vous en êtes d'accord, à vous rendre compte de mon action à travers des points d'actualité.

Je voulais vous dire que j'intègre désormais la commission des affaires sociales.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Eh bien tu vas avoir du boulot.

**Madame Guylène PANTEL, sénatrice**

Voilà, exactement. Mais cela correspondait plus à ma position que les commissions où j'étais au dernier mandat. Alors, évidemment, nous connaissons tous ce que le social représente au département. Je vais donc travailler là-dessus.

J'ai aussi été élue vice-présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Je compte donc être attentive à la préservation de la reconquête de l'autonomie et de la libre administration de nos collectivités.

Et puis, enfin, je conserve la vice-présidence de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, cher Robert... Voilà, c'est une boutade...

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

C'était pour Patrice également.

**Madame Guylène PANTEL, sénatrice**

Oui, c'est pour Patrice aussi, mais Robert, tout à l'heure, m'a un petit peu « chambrée » en rentrant dans la salle.

Ce sont des sujets qui conservent une importance capitale dans un contexte où tous les obscurantismes se disent prêts à s'attaquer à ces droits pourtant fondamentaux.

Aujourd'hui, nous avons le projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, qui arrive le 6 novembre au Sénat. Ce texte est très politique ; nous devons défendre la République et en même temps les valeurs d'humanisme. Il faut savoir qu'en 30 ans, sous tous les gouvernements, 23 projets de loi ont été présentés et votés sur ce sujet. C'est le 24<sup>ème</sup>. Il faut être bien conscient que si quelqu'un avait eu la solution elle aurait été trouvée et elle aurait été amenée.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

La volonté surtout.

**Madame Guylène PANTEL, sénatrice**

Je te dis que, sous tous les gouvernements, 23 projets de loi ont été présentés et votés. Ce n'est pas anodin à un moment. Il faut aussi que cela se dessine au niveau européen. Le projet de loi, il faut évidemment qu'il se dessine aussi au niveau européen car l'immigration est européenne. Eh oui, c'est important. Nous allons aujourd'hui malheureusement débattre de ce projet de loi dans l'émotion et un peu la précipitation. Ce qui est un peu dommage. Le sujet est explosif, et le contexte écologique est à prendre en compte avec les grandes migrations.



Et puis, on recule par ailleurs devant la pression du front national. Nous sommes confrontés aujourd'hui à notre propre humanité. Il faut quand même que nous soyons très conscients de cela. Nous allons travailler ce texte à partir du 6 novembre. Je vais être très attentive à ce que ce texte ne tombe pas dans une surenchère réglementaire bien évidemment parce que c'est là aussi le danger.

Nous avons aussi la proposition de loi qui vise à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels. Le projet de loi est en examen en séance publique mardi qui arrive. Nous allons travailler là-dessus également.

Et puis, nous aurons à travailler sur des textes d'importance d'ici la fin de l'année, en particulier le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui fixe les grandes orientations du budget de l'État et de la Sécurité Sociale et le PLF bien sûr.

L'examen de ces textes commence la semaine prochaine avec des auditions. Je serai présente évidemment et je vous rendrai compte de tous ces textes. Je formule le vœu que cela puisse se dérouler dans un état d'esprit constructif, dans l'intérêt du pays et de nos concitoyens.

Je vous remercie.

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Merci. Robert AIGOIN a la parole.

#### **Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Je me dois quand même de réagir à l'intervention de notre collègue Patrice. Je ne sais par quel bout le prendre. Je me joins à ce qui a été dit tout à l'heure avec une pensée particulière pour les personnes qui sont abattues froidement par des gens qui ont comme seul objectif de faire passer leur envie d'un monde barbare, d'un monde sans humanité. Je crois que nous pouvons tous être d'accord aujourd'hui pour condamner ces assassinats.

C'est un problème qui est tellement important qu'il a besoin d'être considéré sous tous ses aspects. Je ne sais pas, nous aurions besoin de plus que cette matinée pour en débattre sereinement. Alors c'est sûr qu'épidermiquement je vois que notre collègue Patrice SAINT-LÉGER reprend au bond un certain nombre de choses qui ont été dites, des maladresses de certains. Je condamne aussi le Hamas. Mais n'oublions pas quand même que, politiquement, Israël a favorisé le Hamas pour contraindre l'État palestinien à se mettre à genoux. Cela, c'est une chose, c'est l'histoire qui le dit. Même aujourd'hui des voix s'élèvent à l'intérieur d'Israël pour condamner cette chose-là.

Vous disiez que nous n'avons peut-être pas les filtres qu'il faudrait. Je voudrais simplement dire un point de l'histoire. Rappelez-vous, en 1936, avant l'arrivée d'Hitler, la bourgeoisie française et internationale disait : « plutôt Hitler que le front populaire ». Après, on a changé d'avis puisqu'il y a eu plus de 20 millions de morts, dont une catastrophe pour les Juifs puisqu'ils ont été les principaux objets de destruction par le nazisme. Je trouve qu'on ferait bien de regarder l'histoire et, plutôt que de jeter des anathèmes sur les uns et les autres, que l'on aille un petit peu plus dans l'humanité. Cela me gêne beaucoup qu'une personne de votre intelligence, Patrice, n'arrive pas à faire le distinguo entre des choses qui sont de l'ordre de la barbarie au nom de quelque chose qui

n'aurait pas lieu aujourd'hui. Cela me gêne un petit peu parce que je pense que vous n'avez pas quand même perdu la foi en l'humain. Moi, je ne l'ai pas perdue, je n'ai pas perdu la foi en l'humain, et je considère que ces gens qui, de par le monde, excitent d'autres gens, ce n'est pas par rapport à l'humain, mais c'est par rapport à leur idéaux qui sont destructeurs malicieux. La condamnation de cela, bien sûr, elle y est. Vous avez dit : « cette gauche ». Moi, je fais partie de la gauche jusqu'à maintenant. Vous faites l'amalgame par rapport à une coalition qui a pu avoir lieu au moment des élections, mais combien de partis politiques ont été en coalition avant des élections pour se grouper entre partis politiques pour aller sur un affrontement politique ? Ce n'est pas d'aujourd'hui.

Après, tout jeter me semble excessif. Je ne sais pas, il y a quelque chose qui me perturbe et je n'en trouve pas les mots pour vous répondre parce que mes mots seraient très coléreux et cela ne me ressemblerait pas. C'est pour cela que je préfère être plutôt dans la retenue sur ce que vous avez dit. Vous n'avez pas pris beaucoup de filtres malheureusement, je trouve, pour indiquer les choses.

Je voudrais aussi vous dire que, dans un pays très civilisé, dont nous voudrions en être le modèle, qui sont les États-Unis, des gens arrivent dans des classes avec des kalachnikovs et abattent des enfants qui n'ont rien demandé. D'après vous, ces gens-là sont-ils des terroristes aussi ? En tout cas, eux, ils n'ont pas d'idéaux ; ils ont simplement en quelque part quelque chose qui fonctionne mal.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Non seulement ce sont des terroristes, mais aujourd'hui ils méritent la peine de mort.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Là, après, je vous laisse libre de vos propos. Je ne sais pas. Mais ce qui arrive aujourd'hui arrive dans beaucoup d'endroits. Vous dénoncez des choses. Je vous l'avais dit, on peut retrouver mes propos, lors d'une réunion publique je citais aussi Israël en 2018 qui tirait sur les Palestiniens, sur des jeunes enfants, comme des snipers.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Vous êtes en train de justifier quelque chose qui est injustifiable.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Non, je ne justifie pas.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

C'est exactement la même politique aujourd'hui que l'on observe au niveau de la NUPES.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Je ne justifie pas. Est-ce que le silence cela veut dire qu'on consent ? Moi, je n'approuve pas la façon dont certains qualifient le Hamas. Le Hamas, ce sont des terroristes. Pour moi, ce sont des terroristes. C'est clair. Cela vous rassure ?

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Mais une frange de votre côté politique ne le dit pas.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Cela, ça les regarde.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Ça les regarde, mais cela vous regarde aussi puisque vous en faites partie.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Je vous dis simplement que, pour moi, le Hamas, ce sont des terroristes et nous l'avons dit. Simplement, regardez la réaction du parti communiste quand il y a eu les attentats. Il dit tout en quelques mots, il dit tout, il résume bien la situation. Ce qui me gêne en ce moment, c'est que nous n'allons pas sur des paroles d'apaisement et de paix dans ce pays-là alors que nous avons besoin de paix. Tout comme quand la Russie et l'Ukraine se déchirent, il n'y a pas de paroles pour essayer de trouver la paix. Sommes-nous en capacité, nous, élus de la République, d'avoir à un moment donné des paroles qui expriment la paix ? Je vous avais dit qu'il faudrait que nous parlions de la paix dans cet hémicycle, et je continue à dire qu'il faut que nous en parlions aujourd'hui parce que nous entendons sans arrêt des mots de guerre. Imaginez les budgets qu'on pu mettre le Japon, la France, les États-Unis, la Chine, tous ces pays-là pour donner la mort ! Mais c'est impensable quand on a un cerveau d'humain ! C'est impensable !

Est-ce que cet argent n'aurait pas été mieux utilisé pour le bien, pour les hôpitaux, pour l'enseignement, pour avoir justement dans des lycées, dans des collèges, des personnes qui surveillent qui rentre dans les établissements ? Regardez ici, vous auriez dû avoir aussi la même réaction, Monsieur SAINT-LÉGER, lorsque l'État a décidé de ne plus mettre un planton ici ; vous avez la porte qui est ouverte, vous avez juste une personne qui est standardiste. La personne, elle rentre, elle se met là et elle arrose tout le monde. Qu'est-ce que vous dites ? Rien. Jusqu'à maintenant, vous n'avez rien dit. Interrogez la Présidente, cela fait plusieurs fois que je lui dis ceci : dans les travaux qui vont être faits, et heureusement ils vont être faits, il faut sécuriser les gens qui travaillent dans ce bâtiment. Il faut sécuriser les gens qui travaillent dans les hôpitaux, il faut sécuriser les gens qui sont dans les écoles. Partout, il faut sécuriser les gens parce qu'actuellement le monde a besoin de cette sécurité-là. Il est vrai que cela va demander de l'argent, mais il faut le faire.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Les travaux sont toujours bloqués par la Préfecture.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole avant que j'apporte quelques éléments ? Et puis, nous rentrons dans l'ordre du jour. Monsieur POURQUIER, vous pouvez intervenir.

**Monsieur POURQUIER**

Merci, Madame la Présidente. Je ne reviens pas sur le débat politique dont il a été question à l'instant.

Je voudrais simplement dire un mot sur le RSA, le sujet précédent, pour un avis un petit peu différent de celui que vous avez exprimé. Pour moi, cette loi sur le RSA n'a pas pour objectif de stigmatiser les allocataires du RSA, mais au contraire de les ramener à l'emploi, et donc, par le biais de quelques heures hebdomadaires à exécuter, de se retrouver devant un travail, un vrai travail, et en tout cas, nous l'espérons, de les amener vers un travail non pas précaire, mais un emploi permanent, et donc de les ramener à l'emploi. Je crois que cela, c'est l'objectif de la loi. Il ne s'agit pas de stigmatiser les allocataires. Alors je ne dis pas qu'on va régler tous les problèmes et tous les cas. Cela va bien sûr nécessiter un gros engagement de la collectivité. Mais, moi, je pense que cette loi va dans le bon sens, dans la mesure où dans ce pays on a un peu un paradoxe : nous avons quand même aujourd'hui un certain nombre, et même de nombreux métiers sous tension qui recherchent des salariés qu'ils ne trouvent pas, et à côté de cela nous avons encore un chômage relativement important, même s'il s'est réduit avec plusieurs millions encore de chômeurs, et une population non moins importante qui vit d'allocations et qui vit donc de la solidarité nationale.

Je pense qu'il faut essayer de résoudre ces deux problématiques. Moi, je pense que ce projet de loi va dans le bon sens dans la mesure de ce que je viens d'indiquer. Voilà mon avis personnel.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

M. SAINT-LÉGER peut intervenir. Après, j'apporte quelques éléments de réponse et nous rentrons dans l'ordre du jour.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Je ne répondrai pas à Robert parce qu'il est parti un petit peu en vrille...

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Je pense que, dans cette assemblée, on peut quand même se respecter. Chacun s'exprime et on n'a pas besoin de faire des commentaires de ce type.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Laissez-moi finir. Je ne veux pas qu'on focalise le débat de la journée sur ce sujet-là. J'ai dit ce que j'avais à dire. Tu pourras le décrypter, tu verras que les phrases ont, toutes, un sens bien précis et les mots je les ai pesés.

Concernant le RSA, je constate aujourd'hui que le RSA, au niveau national, c'est un échec. C'est un échec et ce serait dommage de ne pas modifier la loi car on se rend compte que, 7 ans après la première inscription au RSA, 42 % des allocataires, je dis bien 42 %, soit de manière continue, soit de manière intermittente, y sont encore. Cela veut donc bien dire que ça ne marche pas. Le taux de retour à l'emploi est très, très bas, c'est une évidence, et je crois que, si on veut donner aujourd'hui une petite impulsion à ce mécanisme, si on veut donner de l'autonomie et de la dignité comme l'on dit et de l'émancipation à ces personnes, cela passe par l'emploi. L'emploi, c'est vraiment ce qui va aider ces gens à sortir de la misère. Le chemin vers l'emploi, c'est la formation, c'est l'insertion.

Quant aux premiers retours qui ont été faits sur quelques départements, aujourd'hui ils semblent satisfaisants et même favorables. Voilà, je pense que ce n'est pas un droit perpétuel le RSA ; c'est quelque chose qu'il faut absolument endiguer et il faut amener les gens vers la dignité et le travail.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

J'aime bien ces déclarations générales. Vous connaissez les chiffres de la Lozère ? Vous avez une idée de ces chiffres ?

**Monsieur SAINT-LÉGER**

On les a suffisamment évoqués.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Vous m'expliquez que cela ne marche pas. Donc donnez-moi les chiffres de la Lozère. Dites-moi où cela ne marche pas en Lozère.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Le taux d'allocataires dépasse 7 ans. Je parle au niveau général. Par rapport à ce que vous nous avez distribué sur la table, nous n'avons pas eu évidemment le loisir, nous, de vérifier les chiffres. Donc, là, je parle d'une manière générale.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

C'est bien ce que je dis. Pour les collègues qui veulent s'appuyer sur la réalité lozérienne, j'indique que nous sommes en fait à 1 280 foyers ; je fais exprès de bien faire la différence : 1 280 foyers, cela représente 1 450 adultes éligibles au RSA, et là je compte y compris ceux de la MSA puisque vous savez que nous avons un nombre important d'agriculteurs qui sont aussi éligibles sur le territoire au RSA.

Sur ce nombre-là, nous avons 89 % des personnes qui ont ce qu'on appelle le BRSA, en gros le contrat d'insertion pour faire simple. Tout cela, nous le faisons dans le cadre de notre dispositif Loz'Emploi. Nous avons un partenariat fort avec les chambres consulaires dans le cadre de nos conventions – vous le voyez passer – où ils accompagnent aussi une partie de ces publics, et nous avons un partenariat avec la Région, avec une Présidente de Région qui déroge à chaque fois que nous lui demandons de mettre en place des formations lorsqu'il n'y a pas forcément 12 personnes en termes d'effectifs. Elle déroge et nous le faisons de manière à pouvoir répondre en fait aux besoins et mettre en adéquation les moyens et les besoins qui s'expriment. Alors, oui, rassurez-vous, l'objectif pour nous et pour tout le monde – et je remercie Françoise AMARGER BRAJON qui pilote la commission en me suppléant –, c'est la dignité, c'est l'accès au logement et c'est l'accès au travail. Sauf que, sur ces 89 %, je rappelle qu'il y en a 40 % qui sont suivis par Pôle Emploi. Pôle Emploi prend les personnes qui sont les plus proches de l'emploi, sur lesquelles il n'y a pas un travail social à faire ou un accompagnement spécifique à assurer pour lever en fait des freins qui sont parfois liés à des situations de santé ou des problématiques de mobilité ou de formation. En fait, ce sont quand même les dossiers les plus faciles qui sont suivis par Pôle Emploi et les autres sont assumés totalement par nous, par le Département.

Aujourd'hui, sur l'objectif global affiché sur l'emploi, nous, nous le faisons déjà. Imposer 15 heures à tout le monde, ce n'est pas évident. Il faut attendre les décrets d'application. J'espère que cela va être écrit par des gens qui vont quand même consulter un peu les personnes intéressées ou impliquées dans le dispositif et regarder les profils. Mais s'il faut appliquer 15 heures à ceux qui n'ont pas aujourd'hui un contrat, ce sera très difficile. S'ils n'ont pas un contrat, c'est qu'en fait ils ne sont pas en capacité de pouvoir accéder à ces postes-là. Je peux vous dire que, s'agissant des entreprises qui accueillent nos bénéficiaires du RSA, c'est une charge pour elles parce qu'il y a un accompagnement qui est important. Je ne suis pas sûre que nous trouvions encore plus d'entreprises que celles que nous avons déjà aujourd'hui dans le réseau pour avancer. Mais, bon, nous verrons ce qu'il en sera. Cela, c'est le premier élément.

Sur l'accès aux secours qu'a évoqué Jean-Louis, il est vrai que, la semaine dernière, nous avons eu trois situations où dans un cas la régulation a refusé d'envoyer les pompiers, et un de nos collègues a été touché personnellement et il a dû amener sa maman à l'hôpital, et le diagnostic était grave ; la régulation a refusé d'envoyer les pompiers. Nous avons eu d'autres cas où les pompiers étaient là, maintenant en vie quelqu'un sur de l'arrêt cardiaque ; cela a duré un quart d'heure avant qu'on décide potentiellement d'envoyer un hélicoptère. Donc, on joue parfois avec notre vie dans ce département. Cela, il faudrait le rappeler.

Je milite et nous sommes nombreux à militer depuis longtemps sur une régulation commune. Il va falloir que nous y arrivions. Cela a été évoqué par le ministre de la santé au congrès des sapeurs pompiers. Actuellement, il y a 3 Départements – il y a la Savoie et la Haute-Savoie et il y en a un troisième, je n'ai pas la carte dans la tête – qui vont expérimenter ces régulations communes. Il y avait déjà des Départements qui avaient été précurseurs, en l'occurrence l'Aude, l'Ariège et un autre département. Il faut vraiment que nous arrivions à cela. Dans le cadre du projet d'état major, nous prévoyons bien la régulation commune, comme nous avons pu le voir ailleurs.

Sur les propos de Patrice SAINT-LÉGER, c'est toujours quand même relativement violent et sans filtre. Moi, je vais me contenter de rappeler les choses. Samedi soir, et j'ai vérifié sur vos comptes Facebook aux uns et aux autres, j'ai été la seule à m'exprimer sur l'attaque du Hamas, sur les victimes israéliennes. Monsieur SAINT-LÉGER, sur votre Facebook, vous n'avez pas condamné ce qui s'est passé. Je n'ai rien vu, il n'y a rien.

### **Monsieur SAINT-LÉGER**

Je n'ai pas besoin de Facebook.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Si, vous avez un Facebook.

### **Monsieur SAINT-LÉGER**

Je n'ai pas besoin de Facebook pour m'exprimer là-dessus.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Je veux dire que j'ai été la seule, dès le samedi, à écrire quelque chose.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Je ne vois pas le rapport.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Si, vous me demandez ma position. Ma position, elle est claire et je l'ai exprimée immédiatement.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Je ne vous ai pas attaquée personnellement.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Je dis que ma position a été claire. Vous m'avez demandé ma position. J'ai entendu la question. Je termine. Ma position, elle a été claire dès le samedi. C'est donc très clair, c'est solidarité avec le peuple israélien, c'est condamnation, mais sans aucune réserve, de l'obscurantisme et des actes sans aucune humanité contre les civils et avec toutes les atrocités que nous avons pu, les uns et les autres, entendre, issues du Hamas. Mais c'est aussi le rappel du droit international pour tous, qu'ils soient israéliens, qu'ils soient gazaouis.

Sur le parti auquel je ne suis plus adhérente depuis plusieurs années, mais qui porte les valeurs qui sont les miennes, vous n'avez pas pu manquer le moratoire qui a été annoncé sur la participation du parti socialiste aux travaux avec la NUPES, je pense que vous ne l'avez pas raté. Je pense que vous n'avez pas raté non plus parce que c'est votre famille politique les propos de Gérard LARCHER qui a lui-même dit que, lui y compris, tout le monde, son parti avait peut-être été naïf et que les 23 textes [qu'a évoqués Guylène], quels que soient les gouvernements, n'ont pas apporté la solution. Et pourquoi ? Parce que nous avons une vraie difficulté dans une démocratie comme la nôtre, c'est où mettre le curseur entre la protection des citoyens et la liberté aussi de chacun. À chaque fois qu'on met une mesure de protection, elle peut potentiellement entraver la liberté de chacun. C'est pour cela que nos démocraties sont quelque part déséparées ; parfois, nous n'avons peut-être pas mis les moyens là où ils auraient dû être ou pas apporté la bonne réponse.

En tout cas, moi, je conteste le fait que le clientélisme électoral serait l'apanage de certains et de la gauche et l'amalgame que vous faites parce que vous n'avez pas dit « les insoumis », vous avez dit « la gauche indigne ». Cela, pour moi, ce n'est pas recevable.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

J'ai cité les partis qui étaient en cause, en l'occurrence le parti socialiste. M. FAURE a attendu avant-hier pour se démettre officiellement des propos de M. MÉLENCHON.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Ne nous faites pas ces faux procès, cela ne tient pas la route. Tout le monde a condamné les agissements du Hamas, à part quelques individualités de la France Insoumise, mais ne faites pas ce procès à chacun. Ce n'est pas acceptable. Et puis, à un moment donné, quand vous expliquez que ces gens auraient dû partir, je voudrais vous dire que le ministre de l'Intérieur, hier ou avant-hier soir, a lui-même réexpliqué que, comme ce jeune était rentré sur le territoire français avant 16 ans, il n'était pas possible de l'expulser ; alors il y a eu certes la pression des associations que vous avez évoquée, mais c'est aussi le droit. A un moment donné, on ne peut pas réclamer un État de droit et ensuite ne pas appliquer le droit.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Dans ce pays, on s'abrite toujours derrière une loi qui existe.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Mais oui. Il y en a trop. Vous voulez que je vous le dise ? Il y en a beaucoup trop de lois dans ce pays. Chacun y va et fait la sienne, et on n'enlève jamais ni normes, ni dispositifs.

Voilà ce que je voulais simplement apporter comme éléments.

Je vous propose que nous rentrions dans l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal des débats du 9 juin 2023****Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Le premier point de l'ordre du jour concerne l'approbation du procès-verbal du 9 juin 2023. Y a-t-il des demandes de correction sur ce PV ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal des débats du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 200. C'est Guylène qui présente ce rapport sur l'enseignement.

**Rapport n° 200 : Enseignement – Dispositif d'aide pour les étudiants chercheurs dont le sujet de recherche concerne le département de la Lozère****Madame Guylène PANTEL, sénatrice**

Merci. Le rapport concerne le dispositif d'aide pour les étudiants chercheurs dont le sujet de recherche concerne le département de la Lozère.

Les étudiants auxquels sera accordée cette aide devront s'engager à mentionner le soutien financier du Département dans leur mémoire ou leur thèse. Vous avez dû, chacune et chacun, recevoir le détail de cette aide qui sera accordée aux étudiants, Tout étudiant de 35 ans maximum pourra bénéficier d'une aide forfaitaire par année universitaire, de 1 000 € maximum en 1<sup>ère</sup> année de master, 1 500 € maximum en 2<sup>ème</sup> année de master ou 2 000 € maximum en doctorat.



Si vous en êtes d'accord, la Présidente vous propose de valider ce nouveau règlement.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Pas d'oppositions.  
Pas d'abstentions.  
Le rapport n° 200 est adopté.

Françoise AMARGER BRAJON présente le rapport n° 300.

**Rapport n° 300 : Solidarités – Avis du Département de la Lozère sur le Plan Régional de Santé 3 (PRS)**

**Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines**

La Présidente vous a présenté tout ce qui est proposé sur le PRS 3. J'étais absente, mais la commission organique avait voté en majorité contre ce projet. Au vu des nouveaux éléments qu'apporte Mme la Présidente après son entretien avec le directeur régional de l'ARS, peut-être que l'avis de cette commission et du Département pourrait évoluer.

En effet, l'avis de la commission organique relevait l'insuffisance de la prise en compte dans le PRS du Département comme un acteur majeur de la déclinaison stratégique. La construction sanitaire du document basée insuffisamment sur les aspects médico-sociaux et l'absence de prise en compte de la démarche Handicap 2028 ont joué aussi dans votre décision. La situation des EHPAD et l'absence de moyens chiffrés dans le PRS, la situation en matière de santé mentale et l'absence de solutions en pédopsychiatrie également, l'absence de traduction concrète de ce plan en termes de moyens dédiés et le fait que le document est peu lisible pour les usagers autant que pour les professionnels sont des éléments qui avaient, je pense, influé sur votre décision.

Peut-être que nous devons débattre davantage aujourd'hui et réfléchir à une autre décision, par exemple voter pour sous condition que les propositions de M. JAFFRE soient bien annexées à ce document ou s'abstenir.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Nous vous proposons plutôt un avis réservé en reprenant tous les éléments qui avaient été pointés, mais en saluant la proposition qui est faite, qui doit nous permettre d'intégrer les nouveaux éléments parce que ce n'est pas encore fait.

**Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines**

Nous pouvons donc émettre un avis réservé peut-être.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Moi, c'est plutôt l'avis que je propose. Mais, après, le débat est ouvert. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ?

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Sur ce sujet qui est relativement important et en fonction de la discussion qu'il y a eu l'autre jour à la commission, il y avait un certain nombre d'élus qui s'étaient abstenus, mais je pense que, sur la proposition que fait Didier JAFFRE d'évolution, il conviendrait de proposer aussi dans cet avis réservé des éléments qui sont importants pour l'hôpital, notamment la deuxième ligne de SMUR. Alors elle a été annoncée, mais il faut bien qu'elle figure sur le PRS 3. A priori, c'est le cas, mais c'est peut-être quand même à confirmer et à conforter dans cet avis réservé.

Il y a deux autres sujets pour l'hôpital Lozère. Le premier sujet concerne la cancérologie, où il faut que nous soyons, si j'ai bien compris, en cancérologie de niveau 1 pour pouvoir rendre le meilleur service à l'ensemble des Lozériens et des Lozériennes.

Et puis, il y a un sujet aussi qui concerne la chirurgie bariatrique où, là, nous avons un chirurgien qui est spécialiste de cette chirurgie. A priori, pour l'instant, cet élément-là, ce n'est pas clairement confirmé que cela y soit dedans.

Il y a donc un intérêt, à mon avis, supérieur de renforcer cet avis réservé avec ces éléments.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Y a-t-il d'autres compléments que vous souhaiteriez apporter ? Patrice SAINT-LÉGER a la parole.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Ce document, c'est une usine à gaz. Personne ne l'a lu ou l'a lu simplement en diagonale. La directrice de la solidarité, l'autre fois, a tenté de nous l'expliquer un petit peu. Cela a un peu éclairci effectivement les propos du directeur de l'Agence Régionale de la Santé. Mais aujourd'hui j'aimerais bien que, si nous adoptons quelques mesures supplémentaires, nous puissions détailler tout cela dans une séance parce que ce que j'ai entendu tout à l'heure cela ne me satisfait pas. On ne sait pas de quoi il s'agit. J'aimerais avoir les modifications, inscrire aussi ce que propose Laurent, et que nous puissions en débattre après.

Moi, aujourd'hui, je reste sur ma position et je voterai contre.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Nous avons quoi comme délai pour rendre l'avis, Émilie, s'il vous plaît ?

**Madame Émilie POUZET-ROBERT, DGA du social**

L'avis, il va être promulgué au 1<sup>er</sup> novembre. Mais ce que disait M. JAFFRE dans les possibilités, c'est que de toute façon si nous faisons des annexes aujourd'hui elles seront prises en compte même après la date de signature puisque c'étaient les trois mois obligatoires.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

D'accord, mais cela c'est autre chose. Je vais vous indiquer ce que nous pourrions faire. Je vais le soumettre au vote. Je redis ma proposition : c'est formuler un avis réservé. Ceux qui votent contre, je le comprends parce qu'aujourd'hui le texte est loin d'être satisfaisant. Nous réintégrons la demande de Laurent SUAU pour la deuxième ligne SMUR,

pour la cancérologie et pour toute la spécialité du système digestif/obésité bariatrique. Ce que nous essayons de faire, parce que nous avons encore la semaine prochaine, c'est que nous rédigeons précisément ce que nous leur demandons de réintégrer, nous vous l'envoyons par mail et chacun fait ses rajouts si nous avons fait des oublis.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Il y a les mesures en faveur de la psychiatrie.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Oui, il y a la pédopsychiatrie aussi.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

C'est indiqué tout cela dans le document ?

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Cela fait partie des choses que nous avons pointées dans notre avis. Nous avons pointé les absences de moyens sur la pédopsychiatrie qui nous impactent directement sur la protection de l'enfance.

Si nous procédons comme cela, est-ce que cela vous convient ? Pour formuler un avis ce matin, c'est compliqué et j'y ai travaillé encore hier soir tard. Nous le préparons la semaine prochaine et nous vous l'envoyons par mail. Chacun l'amende et comme cela nous le faisons parvenir avant la date du 1<sup>er</sup> novembre. Cela vous va pour la méthode ? Parce que, là, je ne sais pas faire mieux. Oui, cela vous convient. D'accord. Nous intégrons ce qui vient d'être proposé aussi pour l'hôpital Lozère.

Moi, je propose un avis réservé – nous pouvons mettre « très réservé », si vous le voulez – et avec tout ce que nous avons déjà dit sur la méthode et sur les éléments de fond, et tous ces éléments seront donc intégrés dans l'annexe proposés par M. JAFFRE.

Sur ces propositions, y a-t-il des oppositions ?

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Non. C'est bon.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Nous validons l'avis très réservé et nous rédigeons ce que nous leur demandons de mettre dans l'annexe, en tout cas les grandes lignes, et après nous reviendrons dans quelque chose de plus précis. Merci.

Nous passons au rapport n° 500 sur le PAT qui est présenté par Robert.

## Rapport n° 500 : PAT – Stratégie alimentaire du Département de la Lozère

### Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer d'être succinct. Je vais juste faire un petit rappel pour indiquer qu'en 2015 le Département a été lauréat pour l'appel à projet « Territoire à énergie positive et territoire zéro déchet zéro gaspillage ».

En 2016, il a adhéré à la plate-forme Agrilocal.

En 2021, il a mis en place une subvention spécifique aux collèges pour l'achat de produits locaux et durables.

En 2022, il renforce son action en portant un projet alimentaire de territoire.

De façon plus globale, le Département soutient l'agriculture de son territoire sous différents aspects : foncier, accueil, précarité.

Pour mener à bien ce projet alimentaire de territoire, deux appels à projet ont permis au Département de financer l'animation des acteurs, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action 2021-2024, faisant écho au programme national pour l'alimentation 2019-2023, et de financer des actions concrètes à réaliser avant fin 2023 dans le cadre du plan de relance.

Ce PAT est un projet qui a été concerté. C'est un projet collectif et qui doit avoir de la cohérence. Ainsi, il doit permettre d'identifier les points bloquants à la relocalisation d'un système alimentaire durable.

Suite à cela, il doit permettre de trouver des solutions concrètes et de les mettre en place de façon pérenne et d'évaluer les réussites des actions.

Il y a 5 axes qui ont été travaillés, je vais les lister rapidement :

- Un axe 1 : Développer la demande avec comme thème la sensibilisation des acheteurs et la promotion des produits ;

- Un axe 2 : Développer l'accessibilité financière. Le thème qui a été travaillé est la précarité alimentaire. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'actuellement même en Lozère des personnes se privent au niveau alimentation.

La réflexion doit être menée à deux niveaux : au premier niveau, il s'agit de regarder ce qui se fait concernant la sécurité sociale d'alimentation via le lancement d'un appel à projet, et à un deuxième niveau il appartiendrait au Département de mener une réflexion sur la tarification sociale à l'intérieur de nos collèges en développant des ateliers de formation et de sensibilisation et de mettre en place un comité de pilotage sur la mutualisation des achats, des moyens et des compétences.

- Un axe 3 : Développer l'accessibilité physique. Un thème sur cet axe, c'est le commerce alimentaire qui doit proposer un temps de rencontre entre les agriculteurs et les acheteurs. Il s'agit aussi de définir un espace de vente identifié sur les produits locaux.

- Un axe 4 : Un autre point sur lequel nous devons travailler, ce sont les restaurants collectifs et les restaurants commerciaux avec la sensibilisation aux restaurants collectifs – c'est ce que nous faisons déjà aujourd'hui au travers d'Agrilocal – pour proposer une alimentation qui s'inscrit dans le développement durable en restauration collective.

Concernant la sensibilisation des restaurants commerciaux, l'objectif est de faire prendre conscience aux restaurateurs qu'ils doivent utiliser de plus en plus des produits locaux dans leurs menus.

- Un axe 5 : Un autre thème qu'a évoqué tout à l'heure la Présidente, c'est la logistique qu'il faut que nous travaillions. Vu notre disparité sur ce territoire et l'étalement à la fois de l'offre et de la consommation, nous devons travailler le thème logistique en recensant des solutions. L'une des solutions est peut-être de massifier le flux. Et bien sûr une autre solution qui nous concerne, nous, Département, c'est de privilégier les circuits courts en développant ceux-ci.

Il nous faut en ligne de mire coordonner ce projet alimentaire de territoire avec le travail qui est fait dans différentes structures. La Communauté du Haut Allier a lancé son PAT. Le PETR Sud Cévennes a lancé aussi son PAT. Le PNR Aubrac travaille aussi sur un PAT. Il faut donc que nous puissions à la fois travailler ensemble et collaborer avec les structures GAL et l'inter-GAL pour pouvoir avoir des financements supplémentaires sur les actions que nous voulons mettre en place.

Un petit mot juste pour dire que les actions seront annoncées le jour des Journées de l'alimentation, les 17 et 18 novembre à l'espace Georges Frêche à Mende. Cette année, nous avons la deuxième édition du concours culinaire « Étoiles de Lozère » qui se tiendra le samedi 18 novembre, avec le matin les épreuves de recettes salées, et l'après-midi les épreuves de recettes sucrées avec les dégustations qui auront lieu en fin de matinée et en fin de soirée pour les deux types de recettes. Il y aura une proclamation des résultats à 17 h.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Qui est-ce qui goûte dans le jury ?

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Je pense que les jurys ont été déjà définis. Je ne sais pas si vous y êtes, Madame la Présidente.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Je ne dis pas cela pour moi forcément. Il y a des gourmands là parmi nous.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Je veux remercier toutes les équipes qui travaillent depuis plus d'un an sur le PAT, mais aussi sur l'implication de tous et de toutes les structures pour que le 17 et le 18 novembre soient une réussite, que ces Journées de l'alimentation soient une réussite. On parle beaucoup d'alimentation dans la presse actuellement. Ce que j'ai dit souvent devant vous, c'est que l'alimentation est certainement l'enjeu le plus grand du XXIème siècle.

Je vous remercie.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Monsieur ASTRUC, vous avez la parole.

**Monsieur ASTRUC**

Tu viens d'évoquer un projet concerté et collectif sur le département et tu as évoqué les PAT au niveau du PNR Aubrac, sur Langogne et les Cévennes. Nous avons évoqué le sujet l'autre jour au bureau du PNR Aubrac. Je crois qu'il y aura un gros travail de communication à faire pour que les gens ne se perdent pas dans tous les éléments. Je voulais souligner ce point. Je crois que c'est très important pour le Département ; nous avons besoin de vraiment faire savoir ce que nous faisons à ce niveau-là.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

D'accord. Merci.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

J'ajoute que la commission organique a donné un avis favorable au projet d'alimentation du territoire.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce projet de PAT ? C'est vraiment un projet structurant. Il y a une très forte mobilisation là-dessus. Je vous invite à essayer de passer au cours de ces journées. Pas d'interventions. Je soumetts le rapport au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 500 est adopté.

Nous passons au rapport n° 900 qui porte sur le tableau des emplois budgétaires départementaux et les mesures d'adaptation. C'est un tableau que personne, jamais, ne comprend... Didier COUDERC présente ce rapport.

**Rapport n° 900 :      Gestion du personnel – Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation****Monsieur Didier COUDERC**

Afin de tenir compte des besoins de la collectivité en termes de volume d'activité, des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires.

Dans le cadre de mouvements internes et de l'évolution de la charge de travail, il est proposé de transformer les postes suivants :

- À la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est supprimé, et un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe est créé. C'est suite à un détachement.

- À la Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales : un poste de technicien est supprimé, et un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé.

C'est suite à une mutation.

- À la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale : un poste d'adjoint technique est supprimé, et un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est créé. C'est suite à une mutation.

- À la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale : un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe des EE est supprimé, et un poste d'adjoint technique est créé. C'est suite à un départ à la retraite.

La Présidente vous propose d'approuver les modifications de postes telles que proposées. La date d'effet de ces propositions sera le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Si vous en êtes d'accord, il vous est proposé de valider le tableau des effectifs joint au rapport, modifié pour tenir compte de ces évolutions de postes et prenant en compte les délibérations de la commission permanente de juillet et de septembre 2023. Vous avez donc le tableau des effectifs qui est joint en annexe au rapport.

Il y a eu un avis favorable de la commission sur ce rapport.

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Avez-vous des questions ? Non.  
Sur ce rapport, pas d'oppositions.  
Pas d'abstentions.  
Le rapport n° 900 est adopté.

Laurent SUAU présente le rapport n° 901.

#### **Rapport n° 901 : Budget – Modification des autorisations de programmes à la DM3**

#### **Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le rapport n° 901 concerne une modification des autorisations de programme à la DM3.

Nous vous proposons une diminution à cette DM3 que nous allons présenter après ce rapport de 3 705 989,99 €. Ces mouvements porteraient le volume des crédits disponibles sur AP à 177 157 886,85 €.

Cela aurait une incidence sur les crédits de paiement pour la DM3. Nous supprimerions 2 062 809,09 € ; ce qui porterait les crédits 2023 disponibles sur AP à 42 922 352,74 €. Nous verrons les incidences dans la DM dans quelques instants.

Il y a eu un avis favorable de la commission sur ce rapport.

Y a-t-il des questions ? Non.

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Je sou mets ce rapport au vote.

Pas d'oppositions.  
 Pas d'abstentions.  
 Le rapport n° 901 est adopté.

Nous passons au rapport n° 902.

## **Rapport n° 902 : Budget – Décision modificative budgétaire n° 3**

### **Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le rapport n° 902 concerne la décision modificative n° 3 pour l'année budgétaire 2023.

Sur le budget principal :

En investissement, nous avons des modifications d'enveloppes de programmes et des rephasages d'opérations.

Sur le fonctionnement, nous avons des mouvements neutres. Ce sont des mouvements entre les directions, mais sans incidence sur le budget.

Sur le budget annexe du Domaine des Boissets :

Nous avons des écritures en investissement et en fonctionnement.

### **LE BUDGET PRINCIPAL**

Sur l'investissement, nous vous proposons de supprimer 2 055 222,09 €.

En dépenses, nous avons les mouvements suivants :

- Sur les routes : un complément de crédits de 260 000 €
- Sur la solidarité territoriale : un complément de crédit de 750 000 € avec une diminution de 136 000 € sur les opérations hors contrats, et un rajout de 886 000 € sur les contrats territoriaux
- Sur la solidarité sociale, nous vous proposons de supprimer 692 000 € sur les EHPAD, suite à des reports de travaux sur les exercices 2024 et suivants.
- Sur les bâtiments, nous vous proposons de réduire l'enveloppe de crédits de paiement de 1 895 000 € pour 2023, compte tenu des opérations en moins sur les acquisitions immobilières, de difficultés sur des terrains comme pour l'UT à Châteauneuf ou pour l'opération sur le Mont Lozère.
- Sur la direction de la culture, nous vous proposons de supprimer 174 352 € pour les objets d'art et les collèges.
- Sur l'informatique, nous diminuons l'enveloppe de 260 000 €, dont une diminution de 253 000 € sur des reports d'achat de logiciels.
- Sur le numérique : une diminution de 50 000 € pour clôturer une AP.
- Sur la médiathèque : une diminution de 1 217 €.

En recettes d'investissement :

Nous aurions :

- \* 50 000 € de produits de cessions immobilières supplémentaires
- \* 294 777 € de FCTVA supplémentaires

Et puis, nous vous proposons de réduire de 1,4 M€ la DSID sur les projets bâtiments du fait du report de certains projets.

Nous vous proposons de réduire aussi, pour équilibrer les recettes et les



dépenses à 2 055 222 €, de 1 M€ la ligne « emprunts ».

Sur le fonctionnement :

Tant en recettes qu'en dépenses, nous avons un montant de 0 €, mais avec mouvements entre directions qui s'équilibrent, notamment :

- Sur l'ingénierie, l'attractivité et le développement : une diminution de crédits de 138 534 €.

- Ces crédits de 138 534 € supprimés sur la direction de l'ingénierie, de l'attractivité et du développement sont reportés sur le développement culturel et éducatif, notamment pour l'école départementale de musique pour un montant de 138 534 €.

- Nous vous proposons aussi de reporter des frais de consultation pour les marchés publics pour un montant de 15 000 € vers la ligne « frais divers ».

Il n'y a pas de recettes en fonctionnement. Les recettes sont à 0 €.

En résumé, nous aurions un total en investissement de 62 094 000 € et un total en fonctionnement de 156 012 000 €.

LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DE BOISSETS

Sur le budget annexe du domaine de Boissets, toujours pour cette DM3, nous vous proposons de mettre en investissement, pour la réfection des toitures, une ligne à 60 000 €.

En fonctionnement, nous avons un équilibre à 0 € en recettes et en dépenses. Nous transférons 4 000 € de la ligne « alimentation » à la ligne « personnel affecté ».

(Mme la Présidente sort de la salle des délibérations à 11 h 40, après avoir confié la présidence de séance à M. SUAUI)

J'en ai terminé. Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La DM n° 3 est adoptée.

Nous avons encore une motion à examiner. C'est Mme BOURGADE qui la présente.

**Motion pour le maintien d'un accès de tous à une information experte sur les sujets logements**

Texte de la motion :

*L'action des ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement, est « essentielle » puisqu'elle permet « la bonne information et la bonne appropriation par les acteurs du logement des réformes décidées par l'État et le Parlement, la réglementation sur le logement étant particulièrement complexe et évolutive », comme l'indique l'État dans sa réponse aux parlementaires sur le financement des ADIL, publiée le 29 juin 2023. Malheureusement, l'exercice de la mission socle d'information neutre et gratuite sur tous les aspects, juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement des ADIL est menacé.*

*Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude quant à la diminution continue*

depuis 5 ans des ressources dont disposent les ADIL pour remplir leur mission d'intérêt général au service de tous les publics. Nous demandons à ce que les pouvoirs publics se mobilisent sans attendre pour garantir l'exercice de cette mission et ainsi préserver l'accès de tous à une information experte sur tous les sujets logements.

Cumulées à l'échelle nationale, les ressources des ADIL, qui proviennent de trois sources de financements nationaux, État, Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et Action Logement, auxquelles s'ajoutent des financements locaux, EPCI CAF/MSA, associations de consommateurs, sans oublier les Départements, se maintiennent au même niveau depuis 5 ans, à hauteur de 42 millions d'euros par an.

Le nombre de départements couverts est passé de 82 à 86 départements, démontrant ainsi toute l'utilité des ADIL à l'échelle départementale.

Dans le contexte de ralentissement de la collecte de la PEEC (Participation de l'Employeur à l'Effort de Construction) lié notamment au ralentissement de la construction, la nouvelle convention quinquennale 2023-2027 État/Action Logement a acté le maintien pendant cinq ans de l'enveloppe consacrée aux ADIL. Toutefois, nous regrettons que, contrairement au budget affecté par l'État revu chaque année en fonction du nombre d'ADIL, le montant de l'enveloppe Action Logement n'ait pas fait l'objet d'une réévaluation depuis 2014. La couverture territoriale du réseau s'est malgré tout élargie et son expertise n'a cessé de se développer, plus particulièrement sur les dernières années, dans les domaines de la prévention des impayés locatifs et des expulsions, la lutte contre la non-décence ou encore l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.

Si dans certains territoires les subventions des collectivités ont été revues à la baisse, le Département de la Lozère a poursuivi son soutien financier à l'ADIL 48 à hauteur de 117 500 € ainsi répartis :

- \* 40 000 € pour le fonctionnement propre ;
- \* 69 000 € dans le cadre du guichet unique ;
- \* 6 000 € pour l'Observatoire du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) ;
- \* 2 500 € dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

Malgré les difficultés, l'activité des ADIL a pu être maintenue et se développer à certains endroits grâce à une augmentation des financements dans le cadre de missions spécifiques non pérennes et liées à des appels à projet. À l'échelle nationale, l'enveloppe dédiée à ces actions a augmenté de 77 %, passant de 3,3 millions d'euros par an en 2018 à 14,4 millions d'euros par an en 2022. Contrairement aux financements socles, ces ressources sont fléchées sur la réalisation de missions à durée limitée en réponse à des projets locaux. Elles ne concernent pas toutes les ADIL, au détriment de l'égalité d'accès à l'information sur le logement, et fragilisent le fonctionnement, ainsi que les conditions de recrutement et d'emploi des agences.

Les Élus du Département de la Lozère expriment leur solidarité au réseau ANIL/ADIL.

Rappellent l'importance du réseau ANIL/ADIL au regard :

- \* de son expertise en vue de l'élaboration des politiques locales du logement ;
- \* de son rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés ;
- \* de son maillage territorial qui permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner les politiques publiques au plus près des habitants.

*Demandant, si une clause de revoyure de l'enveloppe accordée par Action Logement ne peut être envisageable, qu'une compensation financière de l'État ou toute aide permettant au réseau d'assumer sa mission soit sollicitée.*

### **Madame BOURGADE**

Il s'agit de ce dont Mme la Présidente vous a parlé en début de séance ; c'est la motion concernant les financements de l'ADIL, où effectivement l'enveloppe de l'État n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Elle se trouve toujours à 9 M€. Par contre, il y a eu effectivement un développement des ADIL sur tous les départements qui fait qu'aujourd'hui notre enveloppe pour chaque ADIL est diminuée. Pour vous donner une idée au niveau local, l'enveloppe au niveau de l'État pour l'ADIL il y a une dizaine d'années était de l'ordre de 40 000 € et aujourd'hui elle est de 28 000 €.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire que je vous donne lecture de la motion puisque chacun, normalement, a dû l'avoir. A ce jour, le Département apporte son soutien financier à l'ADIL à hauteur de 117 500 €, dont :

- \* 40 000 € pour les fonds propres de l'association ;
- \* 69 000 € pour le guichet unique ;
- \* 6 000 € pour l'observatoire du PDALHPD ;
- \* 2 500 € pour la prévention des expulsions locatives.

Malgré toutes ces difficultés financières et des activités en croissance au niveau de l'ADIL, nous arrivons, bon an mal an, à répondre à toutes les demandes qui nous sont faites, mais aujourd'hui nous nous apercevons qu'elles vont en augmentant suite à la dissolution de l'ALEC et par rapport aux dossiers qui étaient traités par l'ALEC et qui reviennent à l'ADIL non pas pour qu'elle traite les dossiers, mais seulement pour qu'elle donne les informations, qu'elle indique comment les gens peuvent obtenir les aides pour les financements d'une réfection de leur logement ou des travaux pour le maintien dans le logement.

Une fois ce réseau important de l'ADIL et de l'ANIL rappelé ;

Au regard :

- \* de son expertise en vue de l'élaboration des politiques locales du logement ;
- \* de son rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés ;
- \* de son maillage territorial qui permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner les politiques publiques au plus près des habitants.

Les Élus du Département demandent, si une clause de revoyure de l'enveloppe accordée par Action Logement ne peut être envisageable, qu'une compensation financière de l'État ou toute aide permettant au réseau d'assumer sa mission soit sollicitée.

Voilà en quoi consiste la motion. C'est pour faire remonter au niveau de l'État que le réseau a davantage de besoins.

### **Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Est-ce que la rédaction de cette motion suscite des commentaires, des questions, des compléments ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Avant de clôturer la séance, je dois vous faire part des commissions organiques qui seront organisées préalablement au Conseil départemental du 27 novembre :

- Le mardi 21 novembre, de 8 h 30 à 9 h 30, pour une durée d'une heure estimée, avec la présentation de la CUS (Convention d'Utilité Sociale) de Lozère Habitation pour la période 2021-2026 ;

- Le mardi 21 novembre, de 9 h 30 à 10 h 30, pour une durée d'une heure, sur l'avis des rapports présentés au Conseil départemental ; il y aura un rapport sur le développement durable, un rapport sur l'égalité homme/femme, un rapport sur la nomenclature budgétaire M 57, un rapport sur le règlement budgétaire et financier, un rapport sur le mode de gestion des amortissements, et sur les finances un rapport sur le règlement et les conditions d'octroi des garanties d'emprunt.

- Le mardi 21 novembre, de 10 h 30 à 13 h, pour une durée de 2 h 30, les orientations budgétaires 2023 déclinées par commissions, avec le débat d'orientations budgétaires en suivant.

Nous aurons donc ces commissions le mardi 21 novembre de 8 h 30 à 13 h si tout va bien ; sinon, cela peut durer un peu plus de temps.

Merci à tous.

### **Monsieur POURQUIER**

Le 27 novembre, la commission permanente est-elle le matin ou l'après-midi ? Parce que ce n'est pas encore arrêté.

### **Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je ne le sais pas.

N'oubliez pas de signer les documents budgétaires avant de partir.

**(La séance est levée à 11 h 45)**

---

La Présidente du Conseil départemental

Le secrétaire de séance

Sophie PANTEL

Robert AIGOIN

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Réunion du 20 octobre 2023**  
**(séance de 10 h)**

**Table des matières**

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Discours de la Présidente du Conseil départemental		2
Diverses prises de parole : Monsieur Jean-Louis BRUN Madame Françoise AMARGER-BRAJON Monsieur Robert AIGOIN Monsieur Patrice SAINT LEGER Madame Guylène PANTEL Madame Sophie PANTEL		12
Approbation du PV de la séance du 20 mars 2023		24
<b>Rapport N° 200 :</b>	Enseignement : dispositif d'aide pour les étudiants chercheurs dont le sujet de recherche concerne le département de la Lozère	24
<b>Rapport N° 300 :</b>	Solidarités : Avis du Département de la Lozère sur le Plan régional de santé 3 (PRS)	25
<b>Rapport N° 500 :</b>	PAT : stratégie alimentaire du Département de la Lozère	28
<b>Rapport N° 900 :</b>	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	30
<b>Rapport N° 901 :</b>	Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM3	31
<b>Rapport N° 902 :</b>	Budget : Décision modificative budgétaire n°3	32
Motion pour le maintien d'un accès de tous à une information experte sur les sujets logements		33